

**ENSEMBLE PAROISSIAL DE MARGUERITES**  
Marguerittes, Bezouze, Cabrières, Lédenon, Poulx, Saint Gervasy



Presbytère - 20 Avenue de la République 30320 MARGUERITES  
Courriel : [paroisse-marguerittes@orange.fr](mailto:paroisse-marguerittes@orange.fr) Tel : 09 66 89 00 66  
Permanence : Les mardis et mercredis de 17h à 18h30

## OCTOBRE 2024

**Messe tous les dimanches :**

**10h30 MARGUERITES**

**Dimanche 13 octobre messe des Familles**

**Messes anticipées, le samedi :**

<b>Samedi 05</b>	<b>18h</b>	<b>CABRIERES</b>
<b>Samedi 12</b>	<b>18h</b>	<b>ST GERVASY</b>
<b>Samedi 19</b>	<b>18h</b>	<b>POULX</b>
<b>Samedi 26</b>	<b>18h</b>	<b>BEZOUCÉ</b>

**Messes de semaine à Marguerittes :**

**8h30** les Mardi, Vendredi (suivie de l'adoration), Samedi (suivie du chapelet) ; et **18h** le Jeudi

*Des changements ponctuels sont possibles.*

*Consulter la **feuille hebdomadaire affichée à Marguerittes tous les dimanches matin**, notre site ou le site messesinfo.*

<https://www.nimes-catholique.fr/trouver-une-paroisse/ensemble-paroissial-de-marguerittes/>

### OCTOBRE LE MOIS DU ROSAIRE

#### **Pourquoi un "mois du Rosaire" ?**

Le 7 octobre, nous fêtons Marie, Notre Dame du Saint Rosaire. Aussi tout au long du mois d'octobre, nous sommes appelés à nous mettre à l'école de la Vierge Marie qui nous conduit à Jésus. Il y a déjà un mois consacré à Notre-Dame, le mois de mai, mois de Marie. Mais en ce mois d'octobre, l'Église honore plus particulièrement Marie comme celle qui nous obtient les victoires dans les situations les plus difficiles. Le Rosaire est l'arme des combats de Dieu, une arme contre le Malin, confié par la Vierge à St Dominique.

« *Le Rosaire est ma prière préférée. C'est une prière merveilleuse de simplicité et de profondeur* ». Pape Jean-Paul II

### LE DENIER de l'EGLISE

**La contribution au denier va bien au-delà du geste financier. C'est un acte de foi et d'espérance car elle permet d'assurer la rémunération des prêtres et salariés diocésains. Les personnes qui n'ont pas fait leur offrande pour 2024, peuvent encore le faire, en utilisant les enveloppes qui se trouvent au fond de nos églises.**

### CATECHISME, EVEIL A LA FOI, AUMONERIE

Le catéchisme est une démarche qui aide les enfants à découvrir Jésus-Christ et à l'aimer. Inscrire son enfant au catéchisme lui permet de rencontrer Jésus et de l'aimer. C'est aussi lui donner des clefs pour construire sa vie et lui donner du sens. Il vise l'engagement progressif d'une personne envers le Seigneur, avec toute l'Église.

**Il n'est jamais trop tard pour inscrire ou réinscrire** votre enfant au caté, ou votre ado à l'aumônerie :

Prendre contact avec Chantal au : 06 58 90 98 66

#### **A noter**

Nous recommandons à nos lecteurs le site catholique « Alétéia », très documenté. Vous y trouverez une mine d'informations, culture, spiritualité, réflexions, témoignages, pèlerinages, en France et dans le monde...

## Messe de rentrée des médecins et de professionnels de santé.

Présidée par Mgr Nicolas Brouwet : **Vendredi 4 octobre** à 19h15, Cathédrale de Nîmes.

### La communauté des Béatitudes de Pont Saint Esprit propose

## Soirée Pétales de Roses, Samedi 5 octobre

À la Communauté des **Béatitudes de Pont-St-Esprit**. 299 avenue Général de Gaulle à Pont-St-Esprit.

Rendez-vous annuel de **louange et d'intercession autour de Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus !**

Rendez-vous à 16h30 pour la prière du chapelet. A 17h, louange et veillée de prière !

Restauration et hébergement possibles SUR RESERVATION

Tél : 04 66 39 05 13 mail : pontstesprit@beatitudes.org

## Journée spirituelle mensuelle pour les mamans : 8 Octobre de 9h30 à 15h30

Monastère de la Visitation, 299 Avenue du Général de Gaulle, Pont-Saint-Esprit.

Le thème sera : « *L'effusion du St-Esprit : préparation, prière et fruits* » avec **Mgr Brouwet**.

Occasion de se retrouver dans une ambiance conviviale et un cadre de verdure pour refaire ses forces et accueillir des grâces qui rejaillissent ensuite sur les proches ! Inscription chaque mois, sans engagement annuel.

Pour tout renseignement, joindre Hélène Sauvignon au 06 74 36 44 11 ou [helene.sauvignon@gmail.com](mailto:helene.sauvignon@gmail.com)

### Autres dates prévues

12 novembre « *Secrets, discrétions etc... dans nos familles* » – Jessica Tiv

10 décembre « *Préparer Noël en famille* » – Alex et Maud Lauriot-Prévost

7 janvier « *Emotions universelles (joie, colère, tristesse, peur, dégoût surprise)* » – Docteur Louis Masquin

4 février « *Aimer en Dieu et aimer Dieu dans son prochain* » – Jean-Louis Charvet

11 mars – Etienne Dahler

1er avril « *Les ragots, les bruits de couloir, les murmures* » – Sr Marie-Josiane Taine

6 mai « *Carlo Acutis et les saints du XXIème siècle* » – Sr Laure Vidal

3 juin « *Les racines grecques, clés de lecture de la Bible* » – père André Girier

### Journée spirituelle : Sanctuaire Notre Dame de Grâce

Judi 17 octobre : « LE ROSAIRE, POURQUOI ? COMMENT ? »

10h Accueil et conférence du frère Réginald Baconin, dominicain

11h : Messe, suivie du chapelet

12h30 Repas

14 h Conférence et prière de conclusion

### 1978 .... L'année des trois papes

Au cours de la même année, l'Eglise connut la présence de 3 papes successifs.

Le pape Paul VI (élu le 21 juin 1963), meurt le 6 aout.

Jean-Paul 1<sup>er</sup> lui succède le 26 aout, mais il meurt brutalement 33 jours plus tard.

Le pape Jean-Paul II est élu le 16 octobre. Il mourra le 2 avril 2005 et sera remplacé par Benoit XVI, le 16 avril de la même année.

### **Quelques précisions légales sur les lieux de culte.**

En France, les églises construites après 1905 appartiennent aux diocèses ou à des associations privées. En revanche, celles bâties avant 1905 sont la propriété de la commune (propriété de l'État pour les cathédrales). En application de la loi du 9 décembre 1905, églises sont affectées au culte : le curé nommé par l'évêque en est l'affectataire, c'est à dire que lui et les fidèles en jouissent de plein droit, gratuitement, exclusivement et perpétuellement (sauf désaffectation). Ces édifices font partie du domaine public de la commune, dont les caractéristiques sont : l'inaliénabilité, l'imprescriptibilité, l'insaisissabilité.

Application concrète : Toute demande d'utilisation d'une église pour un usage débordant le cadre cultuel (concert), devra être faite par écrit au clergé affectataire, à qui il appartient de juger si le programme du concert est conforme au caractère sacré de l'édifice. Le droit de l'Eglise universelle précise : « *Ne sera admis dans un lieu sacré que ce qui sert ou favorise le culte, la piété ou la religion, et y sera défendu tout ce qui ne convient pas à la sainteté du lieu* » (Droit canon n°1210).

